

www.appy-histoire.fr

Les notaires de
La Tour d'Aigues
sous l'Ancien Régime



Source : Les registres du notaire Louis Gavaudan (1626-1658) ¹

Prise en notes : Thomas SPINOSA ²

Description :

3 E 69/264 :

1641 : Testament d'André FURET.

¹ . Registres 3 E 69/257 à 269.

² . Site : [Prat Généalogie](#)

AD 84**Notaire de La Tour d'Aigues****3 E 69/264
Louis Gavaudan****1641****Prise en notes : Thomas SPINOSA**

Je remercie Thomas SPINOSA de m'avoir permis d'exploiter son travail de dépouillement pour ce qui concerne les protestants ³.

1641**f° 27 :**

Testament d'André Furet du lieu de Peypin-d'Aigues

Le 22/04/1641 testament d'André Furet du lieu de Peypin-d'Aigues (84) « *s'en allant à la guerre pour le service de Sa Magesté* ». Il souhaite être inhumé selon le rite de la religion réformée qu'il professe.

Pour « *la bonne admittié qu'il porte* » à Jean, Daniel et Pierre Furet, trois de ses frères, le testateur leur lègue à chacun 30 livres à payer par son héritier quand ils auront atteint l'âge de 20 ans. S'ils les ont déjà atteints à son décès, la somme est à payer dans l'année de son décès.

Il lègue à Catherine Furet sa sœur, femme d'Étienne Arnoux, 3 livres à payer dans l'année qui suivra son décès.

Il nomme comme héritier universel Jacques Furet son frère.

Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence du capitaine Claude Bruneau, Valentin Vallette, François Rey, Mathieu Mure, François Abel, Michel Coustollin, de ce lieu et Pierre Ollivier dudit Peypin-d'Aigues.

[Signé : Bruneau, Vallette, F Rey, Mure]

³ . Voir : <https://prat-genealogie.fr/84/La%20Tour%20d%20Aigues/264.pdf>